PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Bureau de l'environnement

CHANGEMENT D'EXPLOITANT n° A6662

Le préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le code de l'environnement et notamment son article R. 181-47 ;

VU le tableau constituant la nomenclature des Installations classées pour la protection de l'environnement, annexé à l'article R.511-9 du code de l'environnement ;

VU le décret n° 2004-–374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 18 octobre 2023 nommant Monsieur Patrick VAUTIER en qualité de secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort ;

VU le décret du président de la République du 19 mars 2025 nommant Monsieur Simon FETET en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral n°2288 du 9 juillet 1991 autorisant la société A.S.L. (Alimentation Sud Loire), Groupe CANA à créer une unité de fabrication d'aliments secs pour le bétail, au lieu dit La Crénuère, de Rorthais, commune de Mauléon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 5392 du 13 novembre 2013 relatif à l'exploitation d'une unité de fabrication d'aliments pour le bétail, située parc Economique de Rorthais, à RORTHAIS, commune associée de Mauléon, demande présentée par la Société Nouvelle NOREA ;

VU l'arrêté préfectoral complémentaire n°5820 du 11 octobre 2016 portant mise à jour du classement des installations de la Société Nouvelle NOREA autorisée à exploiter une unité de fabrication d'aliments pour le bétail, situé parc économique de Rorthais à RORTHAIS, commune associée de Mauléon ;

4 rue Du Guesclin
79099 Niort cedex 09
Tél. : 05 49 08 68 68
www.deux-sevres.gouv.fr

VU la prise d'acte n° A6245 du 7 décembre 2020 relatif à l'extension d'un bâtiment existant pour l'installation de boisseaux de chargement de produits finis et à l'actualisation du tableau de classement ;

VU la correspondance du 5 mai 2026 par laquelle la société NOURIENCE informe de la reprise à son nom des actes administratifs susvisés, pour l'exploitation du site de fabrication d'aliments pour bétail dont le siège social est situé Parc économique de Rorthais à Mauléon (79 700), et précédemment exploité par la Société NOUVELLE NOREA sur le site précité ;

VU le courriel de l'inspection des installations classées du 7 mai 2026 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

DONNE RÉCÉPISSÉ

À la société NOURIENCE, dont le siège social est situé Parc économique de Rorthais à Mauléon (79 700) du transfert à son nom de l'arrêté préfectoral n° 5392 du 13 novembre 2013 relatif à l'exploitation d'une unité de fabrication d'aliments pour le bétail, située parc Economique de Rorthais, à RORTHAIS, commune associée de Mauléon, demande présentée par la Société Nouvelle NOREA et de son arrêté préfectoral complémentaire n° 5820 du 11 octobre 2016 ;

Conformément aux dispositions de l'article R.181-46 du code de l'environnement, toute modification apportée aux installations ou à leur fonctionnement doit être portée à la connaissance du Préfet avant sa réalisation.

NIORT, le 19 MAI 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Patrick VAUTIER